

La Tribune

La Tribune (Sherbrooke, Qc)

Actualités, jeudi 12 octobre 2006, p. 39

Accommodement religieux

Un comité définira les balises

Richer, Jocelyne

PC

Longueuil - Un nouveau comité créé par le ministre de l'Éducation viendra baliser les accommodements religieux à l'école qu'il faut considérer raisonnables et accepter.

Il ne faut pas en conclure pour autant que Québec s'apprête à imposer ses vues en cette matière, car rien, dans l'avenir, n'empêchera la direction d'une école de permettre en classe le port du hidjab ou du kirpan, par exemple.

"Les balises sont là pour aider, pour donner une certaine orientation, une certaine compréhension à ceux qui ont à faire ces discussions-là localement", a expliqué le ministre Jean-Marc Fournier, hier, en conférence de presse, pour annoncer la création du comité consultatif.

"On fait face à des demandes de plus en plus nombreuses (des écoles). Donc, il convient d'équiper le milieu scolaire d'outils et d'instruments et de principes qui permettent de traiter ces demandes", a fait valoir de son côté celui qui présidera ce comité, Bergman Fleury, qui est consultant en éducation et relations interculturelles.

M. Fleury dit ainsi vouloir éviter la "judiciarisation" de ces situations controversées, qui effectivement se sont retrouvées devant les tribunaux et même jusqu'en Cour suprême. Récemment, par exemple, le plus haut tribunal du pays a permis à un jeune Sikh montréalais de porter le kirpan à l'école.

Le comité sera formé de quatre experts, auxquels s'associeront des représentants des différentes associations du milieu scolaire. Il devra remettre son rapport en juin 2007.

Pour l'essentiel, il devra "produire une définition claire et accessible de ce qu'est un accommodement raisonnable".

Il existe déjà au sein du ministère de l'Éducation un comité des affaires religieuses, qui a précisément pour mandat de conseiller le ministre "sur toute question touchant la place de la **religion** dans les écoles".

Ce comité peut aussi "être appelé à donner son avis sur les orientations que le système scolaire devrait prendre dans ce domaine et sur son adaptation à l'évolution socioreligieuse de la société québécoise".

Mais le cabinet du ministre Fournier refuse d'y voir double emploi. La porte-parole du ministre fait valoir que le mandat du comité Fleury est plus large et ne touche pas exclusivement les questions religieuses, mais aussi d'ordre linguistique ou culturel.

M. Fleury a soutenu qu'il voyait son mandat comme la recherche d'un "juste équilibre" à trouver entre l'expression de la diversité des croyances religieuses en milieu scolaire, d'une part, et d'autre part, le respect des valeurs et des lois de la société québécoise.

Catégorie : Actualités

Taille : Court, 297 mots

(c) 2006 La Tribune (Sherbrooke, Qc). Tous droits réservés.

Doc. : news·20061012·TB·0048

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© [2001 CEDROM-SNI](#)